

COMMERCE

Le restaurant "La Strada" a rouvert ses portes

C'est une bonne nouvelle pour le commerce anichois et tous les fins gourmets, le restaurant "La Strada" a rouvert ses portes le mardi 3 janvier. Les gérants vous accueillent chaleureusement dans un espace qui peut compter une cinquantaine de couverts. Cuisine traditionnelle avec un menu des plats différents chaque semaine composés de produits frais. Le restaurant est ouvert toute la semaine du lundi au jeudi de 12h à 18h. Le vendredi et samedi de 12h à 22h. Des pizzas sont également à emporter pour ceux qui le désirent et un salon de thé est ouvert de 14h30 à 18h. Le restaurant emploie quatre personnes, il peut également à la demande le soir, organiser des repas d'anniversaire, de fin d'année ou divers, à partir de dix personnes et sur réservation. Renseignements Tél : 06 25 77 28 23. La Strada Place Jean-Jaurès.

213

SPORT

L'AQUABIKE REDEMARRE LE 30 JANVIER

Depuis le mercredi 4 janvier, vous pouvez vous procurer le dossier d'inscription pour la nouvelle session d'aquabike qui débutera le lundi 30 janvier, soit en téléchargeant sur le site aquabikeaniche.jimdo.com ou en le retirant en Mairie ou à la piscine. Attention ! Deux types de dossiers sont disponibles selon que vous choisissiez 1 ou 2 créneaux par semaine !

Date limite du dépôt des dossiers fixée au 21 janvier.

Tarifs piscine à compter du 1er janvier 2017

Entrée enfants de 5 à 10 ans (gratuité jusqu'à 4 ans): 1,60 €

Carte d'abonnement 12 entrées enfants 5 à 10 ans : 15,40 €

Entrées adultes : 3 €. Carte d'abonnement : 12 entrées adulte : 29,75 €

Gymnastique aquatique 12 séances : 30,75 €.

Technique de nage : 12 séances : 30,75 €

Sauna : 1 séance : 5 €.

Aquabike : 1 séance : 12 €; 5 séances : 40 €; 10 séances : 80 €

Du 9 au 29 janvier, les séances aquabike sont remplacées par des séances publiques : lundi : 17h30 à 20h, mercredi 17h à 19h30, jeudi : 17h30 à 19h, vendredi de 18h à 19h30. Samedi : 8h30 à 10h.

A Noter



Médecin de garde
03.20.33.20.33
Pharmacie de garde
06.25.74.20.30
ou www.servigarde.fr

► Assemblée générale de la Société d'Histoire Locale "Julien Lagrange"

Dimanche 15 janvier à 10h à la salle Kopperre

► Stage de danse

Dimanche 22 janvier à la salle de danse de l'école Basuyaux avec Morgan Castagné, champion de France et vice-champion du monde de Bachata

Au Programme : De 16h30 à 17h30 : Bachata, de 17h45 à 18h45 : Rumba et de - 19h à 20h : Charleston. Infos et réservations : Cathy au 06 80 90 39 13 .

cathoucathy@hotmail.fr ou Christelle au 06 32 82 60 33.

Le prix du cours est fixé à 15 €, les places sont limitées.

► Repas de la Saint-Valentin

Organisé par « Les Amis du SCA » Le samedi 11 février à partir de 19h30 à la salle Claudine-Normand. Paiement à l'inscription. Tarifs : 25 euros adulte. 12 euros enfant moins de 12 ans. Inscription avant le 1er février au 06 84 16 39 91 ou 06 61 59 93 93 ou chaque

week-end au club house du Stade des Navarres.

► Urbanisme

Les personnes intéressées par des terrains à bâtir peuvent consulter au service urbanisme la liste des terrains disponibles sur le territoire. Le service urbanisme se trouve au premier étage salle Triquet en mairie depuis le 9 janvier

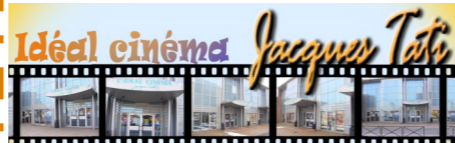
► Ouverture de l'auto-école "La Pyramide"

Elle ouvrira le mercredi 1^{er} février au 70 rue Henri-Barbusse

Offre de lancement : Une réduction de 200 euros sur votre formule

Pour tous renseignements :

Tél 06 86 51 26 01 ou autocoledelapyramide@gmail.com



**A l'affiche,
cette semaine !**

Ballerina

Assassin's Creed

Demain tout commence

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : www.aniche.fr.



N°01

Du 09 janvier
au 15 janvier
2017

www.aniche.fr



Région
Hauts-de-France

Directeur de la publication : Marc Hémez

**Vœux du Maire à la population, aux personnalités et aux associations
le Vendredi 13 janvier à 18h au cinéma Jacques Tati**

ACTUALITÉS

LE MARCHE HEBDOMADAIRE N'EST PLUS S.D.F

Après plusieurs années durant lesquelles les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire ont dû être déplacés en divers endroits, ces derniers ont enfin trouvé un point de chute définitif. En effet, les travaux de l'esplanade Charles De Gaulle sont pratiquement terminés. Cette place de 5 000 m² accueille désormais le marché chaque vendredi matin. Elle recevra, au cours de l'année, la foire de mars, le marché aux fleurs, la ducasse de septembre et la fête en plein air du géant Kopperre. Les commerçants et clients trouveront un espace agréable avec toilettes publiques disponibles et ouvertes chaque vendredi à la salle Coubertin de 9h à 13h. Selon les normes européennes, le marché sera prochainement équipé de bornes électriques et d'eau. Enfin ! diront les commerçants non sédentaires et les fidèles clients ! La condamnation de toute manifestation sur la place Jean Jaurès en raison du passage du BHNS a conduit la municipalité actuelle à assumer l'héritage. C'est maintenant fait !

Le marché se compose d'une quarantaine de commerçants proposant les produits les plus divers : linge, chaussures, fruits et légumes, charcuterie, boucherie, poissonnerie, volailles, fromages, café, crèmerie, produits bio ... Réservez- leur vos achats !



Marchand non sédentaire depuis trois générations

Ce vendredi matin, sur la nouvelle esplanade, par moins 4 degrés, Sandrine Rémy tient son étal, attendant les fidèles clients. Spécialités du commerce : bonneteries, chaussettes, collants pour femme et layettes pour bébé. Elle a repris l'affaire de son beau-père Léopold Rémy qui la tenait lui de son père. Soit trois générations et presque cent ans de présence régulière sur les marchés d'Aniche et des communes environnantes. Ce nouvel espace réservé aux commerçants non sédentaires devrait contribuer à rendre des marchés sympas et agréables quand les beaux jours arriveront..

ANICHE, VILLE DE SOLIDARITÉ

LEUR PRESENCE RASSURANTE A PERMIS AUX ANICHOIS DE FAIRE LA FETE



Au cours de la nuit du Réveillon, le Maire Marc Hémez accompagné de l'adjoint aux fêtes et cérémonies Georges Lemoine, ont rendu visite aux pompiers et aux policiers remettant brioches et colis. Une manière, par une visite appréciée, de témoigner la reconnaissance des élus à l'égard de ceux qui veillent sur la sécurité des personnes et des biens, en toutes circonstances, et pour qui ce soir particulier était, comme les autres, un soir de mission auprès des habitants. Que cette présence rassurante particulière des hommes du feu et des policiers se poursuive en cette nouvelle année.



ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal s'est tenu le mardi 13 décembre. Plusieurs questions étaient mises en délibération.

De Gaulle fait débat ...!

Sur proposition de la majorité, le nom du général Charles De Gaulle a été proposé pour baptiser la nouvelle esplanade de 5000 m² construite face au collège Monod et la salle Coubertin. L'opposition n'a pas daigné participer au vote prétextant des considérations politiques alors que l'esplanade mérite d'être dénommée du nom d'un grand homme pas seulement politique mais libérateur de la France. Malgré ce débat stérile, la proposition a été adoptée par la majorité.

Urbanisme : Le conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) légèrement modifié dans le cadre de la procédure de révision et d'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Tarif public de location de salles et divers : Légère augmentation des tarifs de location des salles (en moyenne deux euros), Claudine-Normand, Jaurès, Louis-Pol, Schmidt, restaurant scolaire, cinéma Augmentation au même niveau des concessions des terrains au cimetière avec la création d'un tarif de caves-urnes funéraires.

Appel d'offres assurances : Attribution des marchés portant sur l'ensemble des polices d'assurances souscrites par la ville au titre des bâtiments, des véhicules, du personnel (maladie ou accident), de même que la protection juridique de la collectivité et des élus.

Rue Jean-Jaurès prolongée : Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte de partager avec la commune d'Abscon les honoraires du bureau d'études, chargé de l'élimination des parties inondées entre la déchetterie et la commune d'Abscon, et d'envisager dans un second temps la rénovation de la chaussée.

Education Nationale : Le Maire est autorisé à signer les conventions d'usage avec l'école Saint-Joseph, le collège Monod et le lycée Pierre Joseph Laurent pour l'occupation des salles des sports et de la piscine.

Le Phare : ont été également fixés par le conseil municipal, les tarifs 2017 des différents ateliers et sorties.

Personnel Communal : deux délibérations refixent le régime légal applicable aux heures supplémentaires et complémentaires effectuées le dimanche et les jours fériés.

Motion concernant la poste :

A l'unanimité, la motion pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité est votée compte-tenu de l'accélération des transformations et fermetures des bureaux de poste au profit de relais ou d'agence postale, ce qui constitue une régression du service public proposé. L'assemblée communale s'oppose donc à toute fermeture ou transformation du bureau de poste d'Aniche



RECENSEMENT

Une partie de la population de notre commune sera recensée entre le 19 janvier et le 25 février 2017.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, de rénovation de quartiers, d'infrastructures sportives, etc., vos réponses sont essentielles pour aider vos élus à mieux répondre à vos besoins. En 2017, une partie de la commune est recensée. En effet, chaque année, une enquête est organisée par la Mairie et l'INSEE dans les communes de 10 000 habitants ou

plus, auprès d'un échantillon de 8% de la population. Ainsi, il se peut que vous soyez recensé cette année, alors qu'un membre du voisinage ne l'est pas.

Si vous êtes concerné, un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 19 janvier 2017. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. (photos ci-dessus des deux agents recenseurs). Il vous proposera le recensement en ligne ou vous déposera une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc...). Vous pouvez aussi le retourner à la Mairie ou à la direction régionale de l'INSEE au plus tard le 25 février 2017. Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles, elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent pas faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Pour tous renseignements contactez la Mairie au 03.27.99.91.10 ou 12 ou 18. Pour trouver les réponses à vos questions sur le recensement, vous pouvez vous faire recenser en ligne : www.le-recensement-et-moi.fr Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



LISTE DES ADRESSES RECENSEES

5	Allée du Mont-Noir	7-33	Rue Gambetta
18—19	Avenue du 1er mai		
3A -14 -25-30-40-45-54-72-105-109-112-122-139-141-157	Boulevard Paul Vaillant-Couturier	12-30-55-59-86-89-B-102	Rue Appolinaire Gaspard
17—28-49-73-83-85-106-123-132-175-185-192-202-A-232	Boulevard Drion	6-25	Rue Edouard Gibour
19B	Chemin de Belotte	7	Rue de Graves
30—127	Chemin des loups	7-10-24-33-52-53-55-61-A-72-	Rue Jean-Jaurès
1-13	Cité Saint-Martin	1C-11-22-35-48-76-86-119-139	Rue Kopierre
2	Cité des Treize	39	Rue Léo-Lagrange
3-11-15	Cité des Trente-huit	2	Rue Henri Laisne
1	Cour Delille	34-42-66-88-97-125 bis-127bis-129bis	Rue Edmond Laudeau
10-25-30	Place Berrioz	5-18	Rue Pierre Joseph Laurent
1-15-16	Place Fogt	25-63-70	Rue des Frères Lemaire
3	Résidence d'Azincourt	12	Rue de Libourne
36	Résidence des Maronniers	3TER-4-39-55	Rue de Lorraine
900	Résidence de la Pyramide	35-44-47-59-67-79-97 SAUF	Rue Jean Lutas
36	Route de Somain	4	Rue de Marennes
9-21-39	Rue d'Alsace	18-19-54	Rue des Frères Martel
5	Rue d'Artois	3-24	Rue des Mimosas
42-53-63-H-64-89-95	Rue Henri Barbusse	6-16	Rue de Montguyon
4-7	Rue de Bergerac	27-34-35	Rue Guy Moquet
13-16-33-42-46-49	Rue de Bobingen	20	Rue Jean Moulin
1-2 D-3 Bis	Rue de Bretagne	25-59B-73-75-89-99-135 BIS	Rue du Moulin blanc
6-8-24-37	Rue de la Briquette	20	Rue Eugène Natiez
13-20-51	Rue Buisson	1A-4-12-22-33-45-72-74-93-108-125-128-146	Rue de Novy Bor
17-46-47-74-87	Rue Carnot	21-35-42C-54-BIS-58-79-90-98-1-5-35	Rue Adolphe Patoux
36-55-67-77-91	Rue Louis Chantreau		Rue Gabriel Péri
29-32-33-38	Rue Denis Cordonnier	20-24	Rue de Picardie
2	Rue Pierre Curie	1-5-18	Rue de Pablo Picasso
14-21-39-64-TER-83-84-92-107-112-122-148-152-158-159-169-191-192-207-219-	Rue du Général Delestraint	2-19	Rue de Provence
8-24-66	Rue Louis Delforge	1-23-30	Rue de Rochefort
29-51	Rue Gaston Delval	8-31 BIS-33L-35T	Rue Denfert-Rochereau
19	Rue Deregnacourt	8-46-61-121	Rue Jean Rousselin
10 C—20 Bis 26 17	Rue Jules Domisse	2	Rue de Royan
18-26-37-80 C-80F	Rue Dubray	20	Rue Saint-Emillion
4-28-41-46	Rue Ducret	3 sauf A,B,C-7	Rue de la gare Sainte Hyacinthe
20-34-61-67	Rue des Frères Faches	15	Rue de Saintes
20	Rue Fauqueux	1A-3A-5-18-32-68	Rue de Verdun
17BIS-19-42-84-86 Sauf A et B130	Rue Elie Fendailil	28-59-65-124	Rue Robert Verrier
82 84	Rue Jules Ferry	5	Voie Sentron
8 -10 bis-12	Rue de Flandres		
22	Rue de Fronsac		



SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ

Neige ou verglas, je fais le trottoir !

Il vous appartient de dégager ou saler le trottoir devant chez vous ! cette opération s'effectue jusque la limite du trottoir, sans obstruer les bouches d'égoût qui permettent l'écoulement des eaux. Cette obligation appartient au locataire, ou au propriétaire, si la maison n'est pas occupée, ou au syndic de copropriété. Si une personne chute devant chez vous, la victime peut engager votre responsabilité si le trottoir est glissant : cette absence de déneigement peut être verbalisée à hauteur de 38 euros